



Le + syndical

Le 26 janvier 2009

Madame le Ministre,

A l'issue de la conférence tripartite sur l'égalité professionnelle entre les sexes, le Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, annonçait la présentation d'un projet de loi au premier semestre 2008 prévoyant notamment la mise en place de sanctions financières à l'égard des entreprises de plus de 50 salariés n'ayant pas élaboré de plan de résorption des écarts salariaux.

Cette annonce donnait ainsi satisfaction à la CFE-CGC qui avait fait de la mise en place de telles sanctions financières sa principale revendication lors de la conférence et ce, dans le but d'alimenter un fonds destiné à promouvoir les démarches proactives en faveur de l'égalité des genres dans l'entreprise et le monde du travail.

Lors du sommet pour l'Egalité organisé dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en octobre 2008, vous avez indiqué que cette loi était quasiment finalisée.

Conformément au principe de concertation qui a toujours animé les rapports entre l'Etat et les partenaires sociaux en matière d'égalité professionnelle, nous attendions par conséquent ledit projet de loi afin de formuler notre avis, voire de proposer des compléments normatifs. C'est donc avec beaucoup d'inquiétude que nous n'avons encore rien vu venir...

Faut-il questionner le contexte économique et politique actuel pour tenter de comprendre le retard pris dans la concrétisation de ce projet de loi ?

Il conviendrait de ne pas oublier que l'inégalité salariale et, de manière générale, les différences de traitement en matière d'accès à l'emploi et d'évolution dans l'emploi entre hommes et femmes ne constituent pas des difficultés conjoncturelles mais structurelles sur le marché du travail français. Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour y mettre fin.

Ne doutant aucunement de votre volonté de voir la discrimination liée au genre éradiquée, nous tenons à vous assurer de la volonté constante de la CFE-CGC de participer activement à la lutte contre cette discrimination.

Dans l'attente de prendre connaissance de ce projet de loi, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Marie-Line BRUGIDOU, déléguée nationale confédérale CFE-CGC et animatrice du Réseau Equilibre